

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JUIN 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Monsieur de BOISSIEU, Monsieur FORTIN, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Monsieur Di PERNA, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Madame CALENDRE, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur MARINO MORABITO, Monsieur TOCHE-ONTENIENTE

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION : Madame SONNERY (à Madame GRIMAL), Madame FALCON (à Monsieur de BOISSIEU), Madame PETIT (à Monsieur FABRE), Monsieur GRANJU (à Monsieur BLANC), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR), Madame ARBORE (à Madame COULET), Madame MEYZONNY (à Monsieur MARINO-MORABITO)

EXCUSÉS : Madame SEYTIER, Monsieur KARTAL

ABSENTS : Madame ARENA, Monsieur RIBIÈRE, Madame PONCET

Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2023.03.11 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

(Rapporteur : Christophe FORTIN)
Nomenclature : 7.1 – Décisions budgétaires

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu les articles L. 2121-14, L. 2121-31 et L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le compte administratif est le document qui retrace l'exécution budgétaire de l'exercice écoulé.

Il a pour objectif d'arrêter les comptes de la commune et les résultats qui en découlent. Son approbation doit intervenir avant le 30 juin de chaque année.

Les éléments issus des maquettes réglementaires peuvent être synthétisés de la manière suivante :

Ces montants sont conformes avec les comptes de gestion vus précédemment. Une note explicative est jointe en annexe et détail les éléments du compte administratif.

Section de fonctionnement	
Recettes	18 648 339,17
Dépenses	15 614 545,08
Résultat de fonctionnement	3 033 794,09
Excédent de fonctionnement N-1 reporté (002)	3 831 311,81
Résultat de fonctionnement cumulé	6 865 105,90

Section d'investissement	
Recettes	3 203 282,66
Dépenses	2 918 859,99
Résultat d'investissement	284 422,67
Excédent d'investissement N-1 reporté (001)	-23 254,26
Solde global section investissement	261 168,41

Reste à réaliser Recettes	15 684,00
Reste à réaliser Dépenses	588 062,95
Résultat des restes à réaliser	-572 378,95

Excédents de fonctionnement (1068)	-311 210,54
---	--------------------

Résultat de clôture N-1	7 126 274,31
--------------------------------	---------------------

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire se retire de la séance et le Conseil municipal élit son président.

La Commission Municipale Finances, lors de sa séance en date **20 juin 2023** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, par 20 voix Pour et 7 Abstentions (Groupes « Vivons Notre Ville » et « Ambérieu Citoyenne »), DÉCIDE :

1. **D'APPROUVER** les comptes administratifs 2022 du budget principal tels que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 30 juin 2023

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-21010046-20230323-2023_03_11-BF
Date de télétransmission : 28/06/2023
Date de réception préfecture : 28/06/2023